



ASSISTANCE CHIMIE DE L'EST

Route de Charbogne - 08130 ATTIGNY

Tél : 03 24 71 25 22

Email : commercial@assistancechimiedelest.fr



ATTENTION

UFI: 8ASG-HDN0-J009-RUY6



CARACTERISTIQUES

- DENEIGEANT
- DEVERGLACANT
- EXOTHERMIQUE

DOMAINES

- SERVICES TECHNIQUES
- COLLECTIVITES
- TRAVAUX PUBLICS
- TRANSPORTS
- VOIRIE
- INDUSTRIES
- COMMERCES...

BÉNÉFICES

- ASSURE LA FONTE RAPIDE DES NEIGES ET VERGLAS
- EFFICACE JUSQU'A -50°C
- UTILISABLE PARTOUT OU IL Y A DE LA NEIGE ET DU VERGLAS

AVANTAGES

- NON AGRESSIF POUR LES SOLS
- NON NOCIF POUR LES PLANTES
- USAGE PREVENTIF ET/OU CURATIF

PROPRIÉTÉS :

- **DEGLACER** est un produit spécialement conçu pour assurer la fonte des neiges et du verglas
- Par sa composition, **DEGLACER** a la particularité de fixer l'eau de la neige avec dégagement de chaleur assurant ainsi la fonte de celle-ci dans un temps relativement court.
- **DEGLACER** est efficace même sur les sols verglacés et jusqu'à des températures négatives de -50°C.
- **DEGLACER** est un produit neutre et non nocif.
- **DEGLACER** est utilisable partout où il y a de la neige et du verglas
- **DEGLACER** est préférable au sel car il n'est pas nocif ni pour les sols, ni pour les plantes.
- **DEGLACER** peut être utilisé aussi bien à titre préventif que curatif.

MODE D'EMPLOI :

- Eparpiller sur la surface à traiter
- Dosage :
 - Neige : 40 à 50g/m²
 - Neige compactée et glace : 70 à 90g/cm²
 - Verglas : 20 à 30 g/m²

NOTE : réservé à l'usage des professionnels.

DEGLACER

COMPLEXE ANTI-NEIGE ET ANTI-VERGLAS

CARACTÉRISTIQUES :

- ASPECT : paillettes
- COULEUR : blanc
- ODEUR : néant
- DENSITE : 0,8 – 0,9kg/dm³
- COMPOSITION : chlorure de calcium dihydraté

HYGIENE ET SECURITE :

- **H319** - Provoque une sévère irritation des yeux.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte selective activé dans votre commune.

Bien refermer le bidon après usage

Sécurité et prudence : voir fiche de données de sécurité

Nous garantissons nos fournitures contre les défauts de matière, de préparation, suivants les conseils d'applications que nous donnons. Il appartient aux utilisateurs d'expérimenter nos produits sur les matériaux mis en œuvre dans les conditions que nous préconisons.

Aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, ne peut être réclamée, ni à notre société, ni à nos collaborateurs qui ne peuvent être tenus pour responsables des dommages corporels ou matériels résultant d'une utilisation défectueuse de nos produits.

Notre responsabilité est limitée à l'obligation de remplacer le produit reconnu défectueux.